

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 mars 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le treize mars à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, Maire. **Cette convocation fait suite à l'absence de quorum lors du conseil municipal du 09 mars 2026.**

En exercice : 11

Présents : 06

Absents : 05

Votants : 08

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, AINOZ Jean-Louis, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Date de la convocation :
09/03/2026

Absents : GARDET Benjamin pouvoir à BOURGEOIS-ROMAIN Florent, MALINVERNO Jean-Baptiste pouvoir à SOCQUET-JUGLARD Pierre, MORONI Bruno, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric.

Secrétaire : AINOZ Jean-Louis

Délibération 2026-03D05 – Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2026

Monsieur le Maire indique que l'état 1259 n'a pas été communiqué aux communes à ce jour.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2023, majorant de 60 % la part communale du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Après avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2026 par rapport à 2025, comme suit :

	Taux votés 2026
Taxe foncière Bâti	31.60 %
Taxe foncière Non Bâti	121.88 %
Taxe habitation	12.37 %
Majoration THS	60 %

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Vu l'avis de la commission des finances,

- **Décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 telles que mentionnés ci-dessus.
- **Charge** monsieur le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre de la présente décision.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire
Christophe RAMBAUD

